

**INFORMATIONS RELATIVES
AUX REDISTRIBUTEURS D'ÉLECTRICITÉ
DEMANDÉES LORS DE L'AUDIENCE
DU 13 DÉCEMBRE 2013**

1 À la demande du régisseur Louise Pelletier lors de l'audience du 13 décembre 2013, le
2 Distributeur produit le tableau des informations auquel son procureur faisait référence en
3 contre-interrogatoire des témoins de l'AREQ.

4 Le tableau 1 présente, dans le gabarit (Formulaire codifié pour tous les organismes,
5 onglet S49) du ministère des Affaires municipales, Régions et Occupation du territoire
6 du gouvernement du Québec, les données soumises par Hydro-Sherbrooke pour
7 l'exercice terminé le 31 décembre 2011.

8 Cette information se retrouve au document 15 *Excédent (déficit) de fonctionnement du*
9 *réseau d'électricité non consolidé.xls* de la rubrique *Données détaillées* accessible par le
10 lien suivant :

<http://www.mamrot.gouv.qc.ca/finances-indicateurs-de-gestion-et-fiscalite/information-financiere/profil-financier-et-autres-publications/rapport-financier-des-organismes-municipaux/exercice-financier-2011/>

11 Les données relatives aux huit autres réseaux et à l'ensemble des réseaux municipaux,
12 sont également présentées dans le même document.

13 La marge bénéficiaire des redistributeurs d'électricité du Québec se chiffant à 16,3 %
14 en 2011, présentée au tableau R-3.1 en réponse à la question 3.1 de l'AREQ (pièce
15 HQD-15, document 4), est calculée à partir de ces informations.

Tableau 1
EXCÉDENT (DÉFICIT) DE FONCTIONNEMENT DU RÉSEAU D'ÉLECTRICITÉ À DES FINS FISCALES NON CONSOLIDÉ
EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2011
Ville de Sherbrooke
Revenus

Ventes d'électricité

Domestique et agricole	1	75 651 732	6800
Générale et institutionnelle	2	47 192 241	6801
Industrielle	3	12 940 946	6802
Autres	4	9 007 745	6803
Autres revenus	5	2 935 220	6804
	6	147 727 884	6805

Charges

Achat d'énergie	7	98 553 769	6806
Taxe sur le revenu brut	8	0	6807
Frais d'exploitation	9	14 179 154	6808
Autres frais	10	4 244 791	6809
Frais de financement	11	4 785 028	6810
Amortissement des immobilisations	12	4 823 324	941a
	13	126 586 066	6826
Partie imputée à la municipalité pour consommation d'électricité	14	(6 539 607)	6815
	15	120 046 459	6827

Excédent (déficit) de fonctionnement avant conciliation à des fins fiscales	16	27 681 425	6896
--	----	-------------------	------

CONCILIATION À DES FINS FISCALES

Ajouter (déduire)

Immobilisations

Amortissement	17	4 823 324	942a
Produit de cession	18	0	943a
(Gain) perte sur cession	19	0	944a
Réduction de valeur	20	0	945a
	21	4 823 324	946a

Financement

Financement à long terme des activités de fonctionnement	22	608 300	6824
Remboursement de la dette à long terme	23	(9 868 656)	6833
	24	(9 260 356)	6897

Affectations

Activités d'investissement	25	(100 000)	6834
Excédent (déficit) accumulé			
Excédent (déficit) de fonctionnement non affecté	26	0	6818
Excédent de fonctionnement affecté, réserves financières et fonds réservés	27	0	290c
Réserves financières et fonds réservés	28	(411 340)	291c
Montant à pouvoir dans le futur	29	387 428	6837
Financement des investissements en cours	30	299	948a
	31	(123 613)	6899
	32	(4 560 645)	6496

Excédent (déficit) de fonctionnement de l'exercice à des fins fiscales	33	23 120 780	6825
---	----	-------------------	------

Source : Ministère des Affaires municipales, Régions et Occupation du territoire, Gouvernement du Québec.